



PREFECTURE DE LA MAYENNE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET
DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des procédures
environnementales et foncières
46 rue Mazagran
BP 91507
53015 LAVAL Cedex

CHAMPAGNE, le 18 Juillet 2018

Lettre recommandée avec accusé réception

Objet : Demande de renouvellement de l'agrément VHU, site PASSENAUD RECYCLAGE de LAVAL agréé sous le n° n°PR5300006D renouvelé le 07/01/2013.

Monsieur le Préfet,


Par arrêté du 7 janvier 2013, la société Passenaud Recyclage, site de LAVAL, a obtenu le renouvellement de son agrément pour la dépollution et le démontage des Véhicules Hors d'Usage sous le n° **PR5300006D**.
Cet agrément, délivré pour une durée de 6 ans, arrivera à échéance le 25 Janvier 2019 (date d'application de l'agrément).

Aussi, en application de l'arrêté du 2 mai 2012 et de l'article R543-164 du code de l'environnement, afin de poursuivre cette activité dans cette installation, nous avons l'honneur de solliciter auprès de vos services le renouvellement de l'agrément des installations de dépollution, démontage des Véhicules Hors d'Usage.

Conformément aux dispositions de ce même arrêté et de l'article précité, vous trouverez ci-joint un dossier technique décrivant notre installation ainsi que notre engagement à respecter les exigences des cahiers des charges « Centre VHU ».

Nous vous informons que nous restons à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile de nous faire préciser.

Dans l'attente de l'examen de notre dossier, Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.


Mme Marie-José YVON-PASSENAUD
CO-GERANTE RECYCLING INVEST
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ
PASSENAUD RECYCLAGE